



Faux et usage de faux mettre terme à contrat pret

Par Visiteur

En 2005, j'ai contacté un ami immobilier pour l'achat d'un bien immobilier car me sentant prête à investir.

Il m'a proposé la chose suivante :

- créer une SCI afin de récupérer la villa d'une de ses amies qui allait être saisie.

Il m'a confirmé que je ne serai que gérante, et que la SCI ferait un prêt avec hypothèque du bien. Dans le contrat de prêt figurait un contrat de location mensuel qui permettrait le remboursement du bien, et qu'à la fin du paiement je serai propriétaire du bien.

6 mois après avoir constitué la SCI j'ai décidé de mettre fin à mon titre de Gérante, et une autre personne a pris la gérance, connaissant le prêt en cours, puisqu'il s'agit de l'amie en question.

Cette dernière ne paie plus le crédit et actuellement la banque me demande de payer.

Je précise qu'il a été porté plusieurs plaintes et l'employé de banque ainsi que le notaire et le fameux ami immobilier ont fait l'objet d'une mise en examen pour faux et usage de faux.

J'ai été entendu par le SRPJ en qualité d'ancienne gérante et j'ai déposé plainte contre X car il m'a été montré des papiers totalement faux d'où un titre de Caution Solidaire que je n'ai jamais signé. Une domiciliation de SCI et un associé totalement faux et bien d'autres papiers, Il y a eu plusieurs autres plaintes déposées par d'autres victimes.

J'ai personnellement fait un prêt en 2007 pour l'achat de mon appartement que je paie mensuellement dans cette même banque, et je ne veux absolument qu'on me saisisse.

Pourriez-vous m'envoyer des textes car je vais faire appel à un avocat.

Je veux me sortir de ce pétrin.

Merci pour votre aide.

Par Visiteur

Chère madame,

e précise qu'il a été porté plusieurs plaintes et l'employé de banque ainsi que le notaire et le fameux ami immobilier ont fait l'objet d'une mise en examen pour faux et usage de faux.

J'ai été entendu par le SRPJ en qualité d'ancienne gérante et j'ai déposé plainte contre X car il m'a été montré des papiers totalement faux d'où un titre de Caution Solidaire que je n'ai jamais signé. Une domiciliation de SCI et un associé totalement faux et bien d'autres papiers, Il y a eu plusieurs autres plaintes déposées par d'autres victimes.

J'ai personnellement fait un prêt en 2007 pour l'achat de mon appartement que je paie mensuellement dans cette même banque, et je ne veux absolument qu'on me saisisse.

Pourriez-vous m'envoyer des textes car je vais faire appel à un avocat.

Je ne comprends pas en quoi vous avez été floué. La société civile immobilière est une société à responsabilité solidaire et indéfinie. Cela signifie que vous soyez gérante ou pas, que vous ayez ou non un acte de caution, et bien vous demeurez entièrement responsable du passif social.

Le fait que l'ami immobilier ait commis un faux quelconque ne vous libère pas de vos engagements auprès d'un créancier.

Mais sans doute n'ai je pas compris tous les tenants et les aboutissants de votre dossier? Que reprochez vous au juste à cet ami?

Très cordialement.

Par Visiteur

Je lui reproche d'avoir constitué une fausse SCI et je veux que ce soit la personne qui occupe le bien actuellement qui paie le crédit car cette personne est la nouvelle gérante.

Je crois savoir que le fait qu'elle est reprise la gérance en connaissant la créance lui donne une part de responsabilité de remboursement du crédit surtout qu'elle occupe le bien.

Merci pour votre réponse

Par Visiteur

Bonjour Monsieur,

Je comprends bien la situation mais qu'entendez vous par fausse SCI car vous avez bien été gérant de cette SCI?

Cordialement